

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 9
de votants : 9

Date de convocation :

05/10/2023

Date d'affichage :

23/10/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM N°2023-30
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE OGE
SAINT JOSEPH LE
BOURGNEUF-LA-FORET

Séance du 9 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, MUREZ Stéphane, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel, LIGER Sylvie, BRETON Antoine

Absents excusés : VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice

Madame PIQUET Sarah a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

EXPOSÉ :

L'OGEC SAINT JOSEPH Le Bourgneuf-la-Forêt sollicite la commune d'OLIVET pour le versement d'une subvention exceptionnelle concernant l'organisation d'une classe de découverte avec nuitée. La liste transmise fait état d'un élève habitant OLIVET et scolarisé dans cette école.

Il vous est proposé de fixer à 50€ le montant de participation de la commune au titre de ce projet « classe de découverte avec nuitée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

-**VERSER** la somme de 50 € à l'OGEC Saint Joseph Le Bourgneuf-la-Forêt au titre d'une subvention exceptionnelle pour « classe de découverte avec nuitée ».

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

